

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE et du GENES
CGT, SUD, FO

Réforme territoriale

Après les annonces gouvernementales, la direction de l'Insee doit revoir sa copie et maintenir les activités et les emplois dans les sites actuels

Le 31 juillet, le gouvernement a fait connaître ses premières décisions concernant la localisation des services de l'État en région.

Des chefs-lieux provisoires, c'est-à-dire les sièges des préfectures de région, ont été fixés pour les 7 nouvelles régions issues de fusions, respectivement à : Strasbourg (région Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine), Bordeaux (région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes), Lyon (région Auvergne – Rhône-Alpes), Dijon (région Bourgogne – Franche-Comté), Toulouse (région Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées), Lille (région Nord-Pas-de-Calais – Picardie) et Rouen (région Normandie). Les chefs-lieux définitifs devront être fixés avant le 1^{er} octobre 2016, après l'avis des Conseils régionaux qui seront élus en décembre prochain.

Les sièges des services de l'État en région ont également été choisis par le gouvernement. **Pour l'Insee, les sièges des DR seront implantés respectivement à Strasbourg, Poitiers, Lyon, Besançon, Toulouse, Lille et Caen. Ainsi, dans 3 régions sur les 7 concernées, le siège de la DR Insee ne sera pas situé au chef-lieu de la région.**

Le scénario de restructuration des DR annoncé par le DG début juin est caduc !

La décision gouvernementale constitue un désaveu flagrant de la direction de l'Insee. Rappelons en effet que la « ligne directrice » fixée par le DG au début du mois de juin disait que « les fonctions d'action régionale et de pilotage général de la nouvelle DR doivent être concentrées auprès du directeur régional », sachant que **le principe retenu était de « situer la direction régionale dans la future préfecture de la grande région »... ce qui ne sera pas le cas pour les régions Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes, Bourgogne – Franche-Comté et Normandie !**

Au final, l'Insee, dont la direction veut utiliser la réforme de l'État pour accélérer les suppressions de postes, a été instrumentalisé dans le marchandage entre services de l'État et préfets pour faire valoir le maintien d'administrations dans les villes perdant leur caractère de capitale régionale. C'est le cas aussi pour les autres services de l'État en région, ceux que la direction elle-même qualifie de « partenaires régionaux de 1^{er} rang » et dans lesquels travaillent un certain nombre de nos collègues statisticien-ne-s en région : rectorats de région académique, ARS, Direccte, Dréal, DRJSCS, Draaf, Drac ... Un tiers des sièges de ces services ne sera pas implanté au chef-lieu de la nouvelle région, avec des configurations totalement différentes d'une région à l'autre (voir tableau).

Par ailleurs, le gouvernement énonce, pour chaque région, un certain nombre de principes qui doivent prévaloir dans la nouvelle organisation de l'État en territoires. En particulier, même si le but visé est bien de réduire les effectifs et mettre à mal le service public dans la lignée des politiques précédentes, le gouvernement affirme sa volonté de maintenir l'équilibre, en proportion, des emplois publics de niveau régional entre les anciennes capitales régionales. Ainsi, il ne s'agit pas de « déshabiller Paul pour habiller Pierre » mais de **maintenir des services de chaque direction dans les villes où ne sera pas implanté le siège, avec une répartition des missions régionales de chacun des sites en fonction des spécificités locales, des expertises déjà développées dans les différents sites, etc...** On est donc bien loin de la philosophie qui préside au projet du DG de l'Insee de regrouper au siège toutes les fonctions « d'action régionale ».

La direction prétend maintenir le cap...mais est bien embarrassée

Dans son compte-rendu du comité de direction du 3 août, la direction de l'Insee enregistre les décisions du gouvernementales et nomme dans la foulée « directeurs régionaux préfigurateurs » les actuel-le-s directeurs et directrices des DR désignées comme siège de la région. Ils et elles ont pour mission de « *définir et conduire les grandes étapes de la mise en place des nouvelles directions régionales* » afin que l'Insee puisse « *finaliser une proposition d'organisation des services dans les régions concernées conformément aux lignes directrices énoncées début juin* ».

Mais la direction sait d'avance qu'il ne sera pas possible de suivre à la fois les directives gouvernementales et ses propres lignes directrices. Dans l'hypothèse d'un regroupement des Sed, faut-il localiser ceux-ci aux sièges des DR, c'est-à-dire auprès des directeurs de Poitiers, Caen et Besançon, ou dans la capitale régionale proche du préfet, c'est-à-dire auprès des directeurs de Bordeaux, Rouen et Dijon ? Toutes ces questions se posent alors qu'elle ne sait pas où seront localisés les sièges des Conseils régionaux (autres partenaires régionaux qualifiés par elle-même de « 1^{er} rang »). Ainsi, c'est avec une grande prudence qu'elle énonce désormais que « *l'action régionale sera réorganisée dans un souci de visibilité et d'efficacité, afin de consolider la présence de l'Insee dans chacune des nouvelles régions.* ».

Autre signe de son embarras : la direction qui prétend régulièrement organiser le dialogue social et être à l'écoute des agents nomme un « directeur du projet de la réforme territoriale » dont la lettre de mission n'est pas connue, et constitue des groupes de travail sur le « pilotage et la gouvernance » de la réforme, qui se réunissent dans le plus grand secret depuis l'été, sans association aucune des agents ni de leur représentants à la réflexion.

De même, elle ne dit rien de la façon dont elle s'occupe (ou pas) des personnels en poste dans les DR Insee ou dans les autres services de l'État en région directement touchés par la réforme.

Pour notre part, pas d'embarras : la seule solution consiste à maintenir trois pôles d'activités SAR, SED et SES dans chacune des implantations des directions régionales, y compris celles qui ne sont pas sièges des DR, avec notamment le maintien des activités et des emplois actuels. Cette solution est d'autant plus cohérente que le besoin de travaux d'études et de diffusion aux niveaux infrarégionaux sera renforcé. En effet le développement des intercommunalités est confirmé et le redéploiement au niveau départemental des politiques de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, ainsi que de certaines missions liées à l'écologie et au développement durable est annoncé.

Nous revendiquons l'association des personnels aux réflexions conduites sur les activités en région, la consultation des CT et CHSCT pour tout projet touchant à l'organisation des services et la présentation aux élu-e-s en CAP des situations des personnels directement touchés par les restructurations gouvernementales, y compris de nos collègues Insee en poste dans les autres services régionaux de l'État.

Pour soutenir ces revendications et obliger la direction à nous écouter, nous appelons les personnels :

- à participer à toutes les assemblées générales et mobilisations qui seront proposées aux niveaux local et national dans le mois à venir, au sein de l'Insee comme au sein de la Fonction publique.
- à boycotter dès à présent les outils utilisés par la direction pour réorienter nos activités et supprimer les emplois, et notamment au boycott de Soft : soit en ne le remplissant plus, soit en déclarant l'ensemble de leur activité sous le code « action régionale ».

Annexe : localisation des sièges des services de l'État en région dans les 7 nouvelles régions issues de fusions - Conseil des ministres du 31 juillet 2015

	Préf. de région	Direccte	Dreal	Drac	DRJSCS	Draaf	DRFIP	Insee	ARS	Rectorat de région
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine										
Strasbourg	X	X		X	X		X	X		
Metz			X							
Nancy*									X	X
Châlons-en-Champagne						X				
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes										
Bordeaux	X	X		X	X		X		X	X
Poitiers			X					X		
Limoges						X				
Auvergne - Rhône-Alpes										
Lyon	X	X	X	X	X		X	X	X	X
Clermont-Ferrand						X				
Bourgogne - Franche-Comté										
Dijon	X			X	X	X	X		X	
Besançon		X	X					X		X
Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées										
Toulouse	X	X	X			X	X	X		
Montpellier				X	X				X	X
Nord-Pas-de-Calais - Picardie										
Lille	X	X	X	X			X	X	X	X
Amiens					X	X				
Normandie										
Rouen	X	X	X		X		X			
Caen				X		X		X	X	X

Direccte : entreprises, concurrence, consommation, travail et emploi

Dreal : environnement, aménagement et logement

DRJSCS : jeunesse, sports et cohésion sociale

Draaf : alimentation, agriculture et forêt

DRFIP : finances publiques

ARS : agence régionale de santé

Rectorat de région académique : le Conseil des ministres annonce qu'à chacune des 13 régions (y compris les 6 régions non issues de fusions), correspondra une région académique composée d'une à trois des actuelles académies, qui sont maintenues dans leurs limites géographiques. Le recteur de région académique est désigné parmi les recteurs d'académie de la région et est chargé de la cohérence de la politique éducative dans la région.